L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 9 OCTOBRE.

L'ÉLECTION DE MAINE-ET-LOIRE.

L'importance attachée à l'élection de M. Maillé, dans le département de Maine-et-Loire par 3787 voix de majorité nous engage à reproduire sa dernière circulaire et celle de son adversaire :

Chers concitoyens,

Au scrutin du 13 septembre vous m'avez accordé 45,850 suffrages formant une majorité relative de près de 20,000 voix !

J'ai hâte de vous exprimer ma reconnaissance. Ce témoignage d'estime sera l'honneur, et, j'ose le dire, la récompense de ma vie laborieuse.

Je ne répondrai pas aux attaques passionnées dont ma candidature a été l'objet : mes compatriotes, les électeurs de cette généreuse ville d'Angers dont j'ai été maire pendant trois ans et demi, et qui me connaissent tous, ont répondu pour moi en me donnant 7,105 voix sur 10,130 votants.

Quant à l'avis placardé par M. le préfet avec tant d'éclat au milieu du vote, je m'en remets à l'opinion publique du soin de l'apprécier.

Je vous invite donc avec confiance à vous rendre au second tour de scrutin fixé au 27 septembre.

Ceux dont je porte le drapeau se feront un devoir d'achever leur œuvre.

Ceux qui, pour des motifs divers, se sont prononcés en sens contraire, étant désormais mieux éclairés, voudront affirmer avec nous les grands principes que je représente, c'est-à-dire la souveraineté nationale, l'ordre, la liberté, le travail.

En revenant devant vous, je n'ai pas besoin de changer de langage; vous connaissez ma profession de foi, je la maintiens dans tous ses termes.

Le président de la république disait, il y a quelques jours : *J'appelle à moi tous les hommes modérés de tous les partis.*

Je suis un de ces hommes-là, appartenant au parti républicain. Je ne veux rien changer aux pouvoirs délégués pour sept ans au maréchal de Mac-Mahon. Je ne demande qu'une chose : c'est qu'on les fortifie par des institutions définitives qui en assureront le fonctionnement régulier et mettront fin à toutes les intrigues dont notre pays a déjà trop longtemps souffert.

Agréez, chers concitoyens, l'assurance de mon dévouement,

Angers, 17 septembre 1874.

MAILLÉ,
Conseiller général, ancien maire d'Angers.

Voici, d'un autre côté, la circulaire adressée par M. Bruas aux électeurs :

Mes chers concitoyens :

M. Berger retire sa candidature, je reste donc le seul candidat des conservateurs.

L'Assemblée nationale a confié pour sept ans au maréchal de Mac-Mahon le soin de gouverner la France, de réparer nos désastres, de relever l'agriculture, le commerce et l'industrie, en assurant partout la sécurité.

Le devoir des bons citoyens est donc de soutenir le maréchal de Mac-Mahon, de fortifier son gouvernement, de le défendre contre ceux qui ne craignent pas, en l'attaquant, de compromettre le repos du pays.

Si j'avais l'honneur d'être élu député, je consacrerais toutes mes forces à l'accomplissement de ce grand devoir.

Je ne suis pas de ceux qui, pour séduire les électeurs, gagner leurs suffrages et arriver à la députation, crient bien haut : Vive Mac-Mahon ! et disent tout bas : Vive Gambetta.

Je suis un homme sincère, un conservateur éprouvé, je ne veux tromper personne. Suivant moi, l'intérêt des honnêtes gens, inséparable de celui du pays, est de maintenir le gouvernement actuel jusqu'au terme que la loi assigne à sa durée. Ce terme venu, la France décidera sous quel régime elle veut vivre. Dieu lui viendra en aide et la guidera dans son choix.

Voilà ce que je pense et voilà ce que je veux. Vous connaissez mes opinions, vous connaissez aussi mon drapeau : C'est le drapeau, c'est celui qui flotte sur nos édifices; c'est celui que porte l'armée française. A vous de dire maintenant, par le bulletin que vous déposerez dans l'urne, si vous partagez mes idées, si vous approuvez mes principes.

Recevez, etc.

LETTRE D'UN ASTRONOME A UN AÉRONAUTE.—M. Leverrier a adressé à M. Duruof la lettre suivante, que publie le *Moniteur universel* :

Paris, le 11 septembre 1874.

Monsieur,

Toute la nuit de lundi, les yeux fixés sur notre carte des vents qui me montrait votre ballon filant dans l'axe de la mer du Nord et non ailleurs, j'ai nécessairement été un de ceux que votre situation a le plus inquiétés.

Avec M. de Fonvielle, nous n'avons cependant jamais désespéré. Confiants dans votre intrépidité, nous savions que vous n'hésiteriez pas à descendre en mer, dès que vous auriez un bâtiment en vue, et qu'il faudrait attendre ensuite qu'on vous eût ramené au port avec vent contraire, avant d'obtenir de vos nouvelles.

Le mercredi à deux heures, une dame vint pour madame votre mère me demander ce qu'il fallait penser de la nouvelle donnée par un journal, qu'on avait trouvé en Angleterre votre ballon avec les cordes coupées et qu'en conséquence vous étiez inévitablement perdu.

J'assurai cette dame que la nouvelle était sans doute fausse, et qu'en tous cas, fût-elle vraie, il en fallait seulement conclure que vous aviez tenté la seule chance de salut possible.

Elle se retira, et comme j'avais télégraphié devant elle pour l'Angleterre, afin de tirer quelque lumière nouvelle, je recevais à 2 h. 35 du directeur général le télégramme suivant :

"Un avis de Calais m'informe à l'instant que les aéronautes sont arrivés à Grimsby."

Le télégramme fut porté aussitôt à Mme Runkin, qui partit immédiatement pour le remettre à Mme votre mère.

Tout est bien qui finit bien. Mais il ne faut pas tenter deux fois le sort. Personne ne sera plus disposé à vous imiter, et vous serez libre de choisir votre temps.

Or donc, si vous partiez lundi, avec le vent fort et persistant qui règne en ce moment, vous gagneriez très rapidement la mer à l'est et reprendriez, sans hésitation aucune, tout juste le même axe de la mer du Nord. Tout au plus iriez-vous tomber dans les montagnes de la Norvège.

Vous ne voudriez pas remettre pour la seconde fois Mme Duruof sur un pareil chemin.

Mme Flammarion a fait aussi son voyage de noces à travers les airs. Elle est allée tomber dans le duché de Luxembourg. Heureusement, disons-nous. Mais il paraît que tel n'est pas son avis, et qu'elle trouve que c'est Mme Duruof qui a eu toute la chance.

Je vous enverrai certainement un télégramme lundi matin, de bonne heure; vous pouvez le réclamer avec certitude au bureau télégraphique correspondant avec le palais de Cristal.

Je dois toutefois vous avertir que le Météorological Office de Londres, 116, Victoria street, vous donnerait des avis parfaitement autorisés, et que très certainement mon collègue, M. Robert Scott, s'empresserait de les fournir.

M. de Fonvielle ne me donne pas son adresse. Il me semble que je dois conclure de sa lettre qu'il s'enlève avec vous.

Je vous prie de lui communiquer cette réponse, et, s'il n'est pas tenu à la prudence pour son compte, d'y songer pour vous deux.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée, et faire agréer à Mme Duruof mes compliments et ma satisfaction de l'heureuse issue de son équipée; qui la devient célèbre, du reste, sans s'être exposé en un genre ou un autre à se rompre le cou.

LEVERRIER.

UN ESTOMAC HUMAIN TRANSFORMÉ EN CHAUDIÈRE.—Un malheureux, nommé James Harrison, vient de mourir au dépôt de mendicité (Workhouse d'Oldham (Angleterre), où il était entré au mois d'août dernier. Il y a quelque temps, tandis qu'il travaillait dans les ateliers du dépôt, il voulut boire, et au lieu d'eau pure, il se trompa et avala une certaine quantité d'eau de chaudière, qui était pleine de cendres et de charbon. A partir de ce moment, son œsophage se rétrécit tellement qu'il lui était impossible d'avaler quoi que ce fût.

Le docteur Jackson constata que l'entrée de l'estomac était considérablement refermée. Il parvint cependant à y faire pénétrer une sonde et tenta de nourrir le patient avec du bouillon, des œufs, de l'eau-de-vie, etc., mais celui-ci rejetait aussitôt tous les aliments introduits. Il se sentait très faible, et voyant approcher sa fin, pria le docteur de faire ce qu'il pourrait pour lui sauver la vie. Celui-ci, aidé de plusieurs de ses collègues, tenta alors la grave opération de la gastronomie, qui consiste à pratiquer une ouverture dans le centre de la poitrine de manière à pouvoir faire pénétrer par là des aliments jusque dans la poche stomachale.

L'opération réussit bien, et un peu de lait put être introduit ainsi mardi soir. Mais, mercredi matin, le pauvre Harrison mourait d'épuisement. Il y avait quinze jours qu'il n'avait pris d'aliments. A l'autopsie, on trouva que la membrane intérieure de l'estomac était tapissée de poussière de charbon et de cendres, ressemblant elle-même à la paroi interne d'une chaudière, et ne pouvant plus sécréter les sucs gastriques, toute digestion était devenue impossible. Le lait introduit la veille était intact. La science s'est déclarée impuissante à ramener cet organe essentiel à la vie.

MAISON P. MALLARD.—Dans les temps de crise où cherche le bon marché en tout et cela est trop naturel pour que nous y trouvions à redire. Mais quand on peut trouver unis au bon marché le goût et l'élégance, il est clair qu'il n'y a aucune raison pour ne pas le faire. Aussi ne saurions-nous trop engager les personnes qui ont à monter leur maison, à profiter de l'occasion extraordinaire que leur offre la liquidation de la maison P. Mallard. Elles pourront faire les choix les plus avantageux, dans son admirable assortiment de beaux meubles et d'objets d'art ou de fantaisie.

ADRESSE au peuple de la Louisiane.

Quartier général du comité central démocrate et conservateur de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 6 octobre 1874.

AU PEUPLE DE LA LOUISIANE.

Les conservateurs de la Louisiane réunis à Baton-Rouge, décidèrent unanimement—et cette unanimité a été remarquable—de prendre part à la campagne politique actuelle.

Ils ne crurent pas un seul instant, qu'en le faisant ils reconnaissaient l'usurpation d'une manière quelconque, et même indirectement.

Les meneurs radicaux comprirent ce mouvement spontané des masses; aussi ne tardèrent-ils pas à imaginer des moyens qui, avec les lois d'enregistrement et d'élection, leur permettraient d'annuler le résultat du vote. Il devint évident qu'un enregistrement et une élection honnêtes étaient hors de question.

Les conservateurs en acquirent la preuve quand ils demandèrent une représentation égale au bureau; leur demande fut repoussée sans hésitation, mais le gouverneur *de facto* proposa, comme faveur, que cinq noms de chaque ward de la Nouvelle-Orléans et de chaque paroisse de l'Etat lui fussent soumis; il s'engagea à nommer commis d'enregistrement celle de ces personnes qui lui conviendrait, ou qu'une autre, qui donnerait de bonnes garanties, serait choisie en dehors du nombre de citoyens indiqué. Cette promesse n'ayant aucune valeur, l'entrevue se termina sans que rien fût convenu.

Les conservateurs ne se laissant décourager ni par les obstacles ni par la fraude organisée contre lesquels ils avaient à lutter, se mirent en mesure de découvrir et de déjouer les manœuvres de leurs adversaires.

Dans l'intervalle, la colère du peuple n'avait fait qu'augmenter. Les percepteurs des taxes décrétées par un gouvernement usurpateur et équivalant à la confiscation, se montraient inexorables. Des juris de police, même dans des districts qui venaient d'être inondés, avaient criminellement porté l'impôt local à un chiffre qui mettait les propriétaires dans l'impossibilité de payer. La concussion et la corruption régnaient dans tout l'Etat. Une armée de métropolitains, organisée dans le but d'intimider les citoyens quand elle cessait d'être la police de la Nouvelle-Orléans, envahissait les campagnes de temps en temps, avec tous les engins de guerre, non pas pour exécuter les décrets de cours, mais les édits et des ordres du gouverneur.

Enfin, pour comble d'outrages, l'administration usurpatrice semblait constamment occupée à exciter les blancs et les nègres, les uns contre les autres, afin d'obtenir des avantages politiques aux dépens des deux races. Les hommes de couleur, qu'on avait habilement travaillés, s'étaient formés en sociétés; on leur avait fourni et on continuait à leur fournir des armes; ils étaient devenus hostiles aux blancs, dont, cependant, les sentiments et les intérêts les portaient à cultiver des relations amicales avec eux. Les conservateurs jugèrent alors qu'il était prudent d'organiser des ligues blanches qui pussent les protéger en cas de nécessité.

On ne saurait nier à un citoyen le droit d'acheter et de porter des armes; et cependant, le gouverneur *de facto* osa le nier, bien plus, il essaya audacieusement de désarmer les blancs.

Le 14 septembre 1874 fut la conséquence de cette tentative!

Les événements de ce jour mémorable ont convaincu les hommes de couleur qu'ils n'ont rien à craindre de la part de leurs concitoyens blancs; ils ont prouvé au peuple des Etats-Unis que notre civilisation rend une guerre de races impossible. Le 14 septembre est une ère dans l'histoire de la reconstruction des Etats du Sud.

Le président a rétabli Kellogg, mais on ne répètera plus que la Louisiane s'est soumise à l'usurpation.

La dispersion de la brigade métropolitaine,—la démoralisation de la milice de couleur (la seule milice connue dans cet Etat) et la chûte du gouvernement d'Etat au premier choc venant d'un peuple outragé—ont enseigné à l'usurpateur qu'un mauvais gouvernement doit avoir des bornes. Aussi, à peine la proclamation présidentielle est-elle publiée, qu'il s'arrange de façon à commencer des conférences pour arranger les troubles.

Un comité de conférence choisi par lui se réunit à un comité analogue choisi par le gouverneur McEnery et le lieutenant-gouverneur Penn. Après plusieurs jours de travaux, la conférence est suspendue par le refus des républicains de procurer trois vacances parmi les cinq membres du bureau des retours d'élection pour l'exécution d'un arrangement d'après lequel deux des vacances seraient remplies par des conservateurs, et la troisième par un républicain acceptable à tous les partis.

Leur contre-proposition était que deux vacances seraient accordées aux conservateurs, les républicains retenant les trois membres déjà sur le bureau, de façon à s'assurer le contrôle pratique du bureau.

L'attention du comité central d'Etat fut alors appelée sur ce sujet; et, par une résolution adoptée par le dit comité, la conférence fut reprise en vue de faire l'arrangement qui a été conclu.

Les négociations ont été alors conduites réellement entre les comités centraux d'Etat représentant les deux partis politiques de l'Etat. C'est avec raison que cette responsabilité a été prise par les dits comités attendu que les négociations n'affectaient que des questions relatives à la conduite de la campagne politique.

La question de la légalité du gouvernement d'Etat reste intacte et non compromise et aucune question de principe n'a été discutée, abandonnée ou conclue.

Cet arrangement sur les détails n'entraîne pas un retrait de l'affaire de la Louisiane pendante devant le Congrès des Etats-Unis. Si le parti adverse ne s'y conforme pas entièrement, cela ne fera qu'accumuler les preuves de l'inutilité des efforts faits par notre peuple pour obtenir une expression loyale et légale de la volonté populaire. Nous avons toujours fait profession d'être et nous sommes des gens respectant la loi.

Notre réputation à l'intérieur et à l'étranger, nos intérêts matériels, notre dévouement à notre Etat, demandent de notre part la paix, l'ordre et un bon gouvernement.

Le langage employé dans le préambule de l'arrangement n'a pas voulu dire que nous acceptions l'imputation que nous sommes, en aucun sens, responsables des désordres dans cet Etat; et nous protestons formellement contre une interprétation semblable. Nous nous engageons seulement à donner notre aide et notre influence pour maintenir l'ordre pourvu que l'arrangement soit exécuté avec une promesse bien entendue de la part de nos adversaires politiques qu'ils s'abstiendront à l'avenir de tous actes de nature à provoquer la violence.

Nous ne saurions trop recommander aux conservateurs de s'enregistrer et de voter. Unis, nous marchons contre un ennemi divisé et démoralisé. Avec les garanties obtenues, avec les grands intérêts en jeu, avec la fermeté, la vigilance et la résolution, dont a déjà fait preuve la population, chaque Louisianais doit exercer et faire respecter son privilège électoral pour donner raison à notre déclaration si souvent répétée que la majorité des votants de cet Etat est en faveur d'un gouvernement d'Etat honnête, pur et stable.

R. H. MARR,
Président.
ALBERT VOORHIES,
Vice-président.
W. J. BUDDENDORF, E. G. DILL } Secrétaires.

AVIS.

Les personnes autres, que les deposants, ayant des réclamations contre la FREEDMAN'S SAVINGS & TRUST Co. ou l'une quelconque de ses succursales, sont priées de les adresser avec preuves à l'appui au bureau des commissaires No 507 avenue Pennsylvanie, Washington, District de Colombie.

Pour les déposants, leur livrets balancés par les officiers de la compagnie seront, sauf erreurs, preuves suffisantes pour établir la balance due à chacun. Il est donc de leur intérêt de présenter, le plus tôt possible, aux succursales de leur localité, leurs livrets pour êtres balancés.

JOHN A. J. CRESWEL,
ROBERT PURVIS,
R. H. T. LEIPOLD,
Commissaires.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre du Globe,

Au coin des rues Baronne et Perdido.

J. KITTREDGE..........Locataire et directeur.

LUNDI SOIR, 12 Octobre 1874.

Inauguration des nouveaux Candidats à la faveur publique.

Engagement des remarquables artistes comiques,

LES SŒURS WORRELL,

Le célèbre comédien et chanteur,

W. B. CAHILL,

ancien membre de la troupe de Lydia Thompson

THE FIELD OF THE CLOTH OF GOLD pièce comique.

Première grande matinée,

SAMEDI, 17 Octobre, à Midi.

8 oct

Académie de Musique
DE BIDWELL.

Tous les soirs—et spectacle de matinée le mercredi et le samedi à midi.

Commençant Lundi, 5 octobre.

Engagement extraordinaire et premier début à la Nouvelle-Orléans, de

LA FAMEUSE COMBINAISON DE NOUVEAUTÉS DE SCHUMANN,

Dont la renommée s'étend jusqu'en Europe, où elle a été reconnue comme étant la combinaison d'artistes de talent la plus complète qu'il y ait au monde et celle qui offre le plus d'attraits.

LES FOLIES PARISIENNES.

Représentation des plus grandioses et telle qu'on n'a jamais rien vu de plus attrayant en ce ville.

Trente ARTISTES EUROPÉENS, considérés comme des Etoiles de la Scène, font partie de cette troupe—chacun d'eux, dans sa spécialité, étant d'un mérite transcendant.

Les tables pour le débit de fruits dans le vestibule sont à louer.

Le bureau du contrôle pour obtenir des sièges réservés sera ouvert de 9 heures A. M. à 6 P. M. L'orchestre sur la devanture se fera entendre à 7 heures; et celui de la salle à 8 heures moins un quart, ouverture de la représentation.

4oct

UNE SERIE DE REPRÉSENTATION A BÉNÉFICE, DANS UN BUT DE CHARITÉ

Sera donné par Mr. D. BIDWELL, à son

ACADEMIE DE MUSIQUE

— Pour le —

LADIES' CRESCENT CITY RELIEF ASSOCIATION.

— Au bénéfice des —

FAMILLES DES BRAVES TOMBÉS

— Dans la —

MÉMORABLE JOURNÉE DU 14 SEPTEMBRE

Il y aura une série de spectacles choisis,

SIX SOIRÉES CONSÉCUTIVES ET DEUX MATINÉES, Commençant

Lundi soir, 2 Novembre 1874,

— Continuant —

Mardi 3, Mercredi 4, à midi et le soir. Jeudi 5, Vendredi 6, et Samedi 7, à midi et le soir.

On peut se procurer des billets chez W. A. Bell, la rue de l'Union, remplissant les fonctions de président des administrateurs du

COMITÉ CENTRAL DE SECOURS DES DAMES.

Billets: Une Piastre; bons pour toute représentation de la série.

Avis sera donné du moment où on pourra se procurer des sièges au controle, et aussi des programmes pour toute la série de représentations.

Le beau métail en orné de diamant, fait et exposé chez E. A. Tyler, rue du Canal No 115, sera offert par Mr. D. Bidwell à la Dame qui aura vendu le plus grand nombre de billets pour la série.

4oct au 8 nov

Grande fête aux Casernes.

DIMANCHE, 11 octobre 1874.

A 10 heures A. M.

Bénédiction de la Bannière et des Drapeaux de la Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.

Suivie

d'une magnifique procession en steamboat jusqu'en ville et de la présentation d'une couronne, rue Royale—

Le tout couronné

par un superbe Bal de Société au Mississippi Club, près des Abattoirs.

Carte d'Admission

Pour Monsieur.............$1 00

Musique de Yaeger.

La barre et le restaurant se vendront aux enchères, Mardi, 6 octobre, à midi précis, au café de M. Dominique Boireau, encoignure Tricou et Vieille-Levée.

Les officiers et les membres sont instamment requis de se rendre à l'Asile à 9 heures du matin, pour recevoir leurs insignes.

Par ordre du Président,

THEODORE FOREST.

LOUIS MASPERO, secrétaire. 4oct—7t

CRESCENT CITY RELIEF ASSOCIATION.

Mme R. A. WILKINSON, Présidente,
Mme F. N. OGDEN, Secrétaire,
Mme E. SHROPSHIRE, Trésorière.

COMITÉ EXÉCUTIF.

DAMES.

Mme Arch. Mitchell,	Mme Thad. Waterman,
Mme Clara Charles	Mme C. Toby,
Mme Mary Stamps,	Mme E. John Ellis,

MESSIEURS.

H. K. Shropshire,	Thad Waterman,
Dr John G. Angell,	Wm. A. Bell,
	Wm. Fagan.

COMITÉ DE FINANCE.

DAMES.

Mme J. K. Gutheim,	Mme Wash. Marks,
Mme N. Buckner,	Mme S. Chopin;
Mme H. S. Armstrong,	Mme Rich. Flower,
	Mme R. H. Marr.

MESSIEURS.

Wm. S. Pike,	J. C. Morris,
M. Musson,	Harmon Doane,
	C. W. Allen.

DAMES.

Mme Columbus H. Allen	Mme Jno Augustin,
Mme H. S. Armstrong,	Mme Abraham,
Mme Newton Buckner,	Mme James Buckner,
Mme Wm J. Behan,	Mme Jesse K. Bell,
Mme E. A. Burke,	Mme James Bowling,
Mme James Brooks,	Mme Neuville Bienvenu
Mme J. D. Bruns,	Mme E. B. Briggs,
Mme J. A. Blaffer,	Mme Augustus Blois,
Mme S. H. Boyd,	Mme A. Foster Axson,
Mme D. Warte Brickell	Mme Wm. Black,
Mme W. A. Bell,	Mme Jas T. Aycock.
Mme N. Commandeur,	Mme Samuel Choppin.
Mme C. A. Conrad,	Mme E. P. Couttreaux,
Mme H. D. Coleman,	Mme W. H. Chaffe,
Mme S. Duval,	Mme J. B. Cotton,
Mme Joseph Denegre,	Mme M. Dietrich,
Mme R. Flower,	Mme E. John Ellis,
Mme Old. Folger,	Mme Wm. Fagan,
Mme Jos. N. Folwell,	Mme W. E. Clarke,
Mme W. H. Foster,	Mme Am. Fortier,
Mme Glynn,	Mme John Glynn, Jr,
Mme L. H. Gardner,	Mme James K. Gutheim
Mme Leeds Greenlief,	Mme Chas. Gallagher
Mme Fred Holyland,	Mme Wm. E. Huger,
Mme Chas. Harrod,	Mme Hoffmann,
Mme E. J. Hart,	Mme A. H. Isaacson,
Mme Dave C. Johnston,	Mme Jos. Jones,
Mme John Kreutzmich,	Mme E. Kirpatrick,
Mme D. M. Kilpatrick,	Mme D. C. Labatt,
Mme T. P. Leathers,	Mme Joe McElroy,
Mme Chas. Macready,	Mme Frank McGloin,
Mme Wash Marks,	Mme Arch'l Mitchell.
Mme Jos Mitchell,	Mme Victor Mayer,
Mme Eugenie May,	Mme John Meyers,
Mme I. N. Marks,	Mme John Matthews,
Mme Perry Nugent,	Mme F. O. Minor,
Mme S. Orlatt,	Mme R. Pritchard,
Mme H. N. Ogden,	Mme Palfrey,
Mme R. B. Pleasants,	Mme Frank Preston,
Mme W. S. Pike,	Mme D. B. Penn,
Mme John N. Payne,	Mme W. C. Raymond,
Mme Théodore Shute,	Mme K. W. Stauffer,
Mme Warren Stone,	Mme T. Lee Shute,
Mme Fred. Southmayd,	Mme J. M. Seixas,
Mme Schreiber,	Mme Thomas Simms,
Mme Mary Stamps,	Mme W. B. Schmidt,
Mme A B. Segar,	Mme J. J. Tarleton;
Mme C. Toby,	Mme E. A. Tyler,
Mme C. Tyler,	Mme W. Tudor,
Mme T'ihoorn,	Mme Albert Voorhies,
Mme O. F. Valette,	Mme Eug. Waggaman,
Mme Thad. Waterman,	Mme J. B. Woods.
Mme Alex Walker,	Mme C. E. Whitney,
Mme I. W. Patton,	Mme R. H. Marr,
Mme J. Cooper,	Mme J. J. Mellon,
Mme John Lallande,	Mme Edw. Booth.

Cette Association a été organisée par les dames de la Nouvelle-Orléans dans le but de lever des fonds pour assister les familles de ceux qui sont tombés pour la défense des droits du peuple le 14 septembre.

Il y aura des rafraîchissements dans la salle pendant le concert. 20 sept—

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

—DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES,

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp, Succursale, au No 565 de la rue des Magasins;

Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers.
MACHINES et outils de ferblantiers.
ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et émaillé.
FOURNEAUX de cuisine et RÉCHAUDS.
Toute espèce d'ARTICLES DE MÉNAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc brillant et vernis à laque.

FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren pour coke et charbon.

FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu depuis dix-huit ans comme le seul fourneau parfait.

Chaque fourneau Charter Oak est garanti.

Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.

18 nov—1 an

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION 156 rue du Canal.

DIRECTEURS :

Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Generes,	David Urquhart,
George Jonas,	John G. Gaines,
Thomas A. Adams,	Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke,	Christian Schneider,
Chas. J. Leeds,	Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.

L. F. GENERES, Président.
CHAS KILSHAW, Trésorier, [illegible]

LISTE DE CANDIDATURES
Des Démocrates-Conservateurs.

TRÉSORIER D'ÉTAT.

JOHN C. MONCURE, de Caddo.

POUR LE CONGRÈS.

PREMIER DISTRICT.

Gén. R. L. GIBSON, d'Orléans.

SECOND DISTRICT,

E. JOHN ELLIS, d'Orléans.

TROISIÈME DISTRICT,

JOSEPH A. BREAUX, d'Ibéria.

QUATRIÈME DISTRICT,

W. M. LEVY, de Natchitoches.

CINQUIÈME DISTRICT,

W. B. SPENCER, de Concordia.

SIXIÈME DISTRICT,

JOS. M. MOORE, de St. Landry.

PLATEFORME DES RUCHES.

1. Répudiation de toute la prétendue dette de l'Etat de la Louisiane et refus de voter pour toute taxe levée dans le but de payer le principal et l'intérêt de cette dette.

2. L'adoption par la Législature de la Louisiane, et le plustôt possible, d'un acte prohibant l'assessement des taxes, sous quelque nom ou déguisement que ce soit, pour payer l'intérêt ou le principal des prétendues dettes de toute ville, de tout bourg, village ou paroisse dans l'Etat.

3. L'adoption par le Congrès d'un acte complémentaire de la section de la constitution fédérale, déclarant qu'aucun Etat n'émettra des billets de crédit, et érigeant en offense pénale tout assessment ou toute tentative de collection pour payer l'intérêt ou le principal de tout billet de crédit émis, par l'Etat ou au nom de l'Etat ou d'une corporation publique créée par l'Etat.

4. Abolition de toute taxe d'Etat sur l'industrie connue sous le nom de taxe de license; prohibition, par décret législatif, de toutes taxes par autorité de ville, bourg, village ou de paroisse, et l'entière exemption, par statut, pour tout navire ou toute embarcation allant sur mer ou sur rivière, de tout droit de wharfage, de levée ou de toute taxe quelconque dans tous les ports et les débarcadères de la Louisiane.

5. Réduction de la taxe d'Etat, pour tout objet à un taux qui n'excèdera pas un dollar et demi par tête de la population de l'Etat (disons, 700,000) suivant le recensement fait en 1870.

6. Limitation des taxes municipales et paroissiales, à un taux qui n'excèdera pas sept dollars par tête de la population municipale et paroissiale (disons, 200,000 à la Nouvelle-Orléans) suivant le même recensement.

7. Que toutes les taxes d'Etat et municipales restant dues le 1er janvier 1875, seront annulées, excepté la partie qui sera nécessaire pour payer les allocations dues aux institutions de charité, aux officiers, secrétaires, clercs et travailleurs engagés au service public, et pour fournitures faites dans un but d'utilité publique; pourvu, cependant, qu'une investigation rigide soit faite à l'égard de toutes les réclamations, soit bordereaux, soit comptes, contre tout département raisonnablement sujet au soupçon de fraude; que des prix de comptant seulement et non les prix extravagants obtenus par raison de crédit altéré, seront alloués; et pourvu qu'en aucun cas il ne soit collecté plus d'un million de ces taxes à la Nouvelle-Orléans, soit un cinquième du montant qui restera probablement dû à l'époque spécifiée.

8. Que le salaire ou traitement de tout officier public, dont la rénumération est proprement un sujet de considération législative, sera réduit à un montant correspondant aux capacités requises pour remplir ses devoirs et aux responsabilités de sa place, ayant égard toutefois à l'appauvrissement universel du peuple.

Résolu que tout candidat des Ruches donnera son assentiment écrit à la plateforme et prendra l'engagement à l'appuyer.

Administrateurs de la Ville.

Maire—JOHN J. LANE.

Administrateur des Améliorations—DANIEL SCULLY.

Administrateur des Comptes Publics—

Administrateur des Finances—J. L. DAVIES.

Administrateur des Assessments—JOHN F. POPP.

Administrateur de Police—ZEPH FOLEY.

Administrateur de Commerce — DENIS PRIEUR WHITE.

Administrateur des Water Works—CHAS. FITZENREITER.

Shérif Civil—A. H. DELMAS.

Shérif de la Cour Criminelle—D. A. DENISON.

Coroner du Premier, Quatrième, Sixième et Septième Districts—DR. THOS. E. BROADDUS.

Coroner Second et Troisième Districts—DELPHIN B. ENVENU.

Sénateurs du Premier District—B. R. FORMAN, W. W. CARRE.

Sénateur du Deuxième District—ANTHONY SAMBOLA.

Sénateur du Troisième District—JOHN PASLEY.

Représentants.

Premier District—T. A. BARTLETTE, JAMES TIMONY.

Deuxième District—J. A. FLORAT, JAMES POWERS, SAMUEL JAMISON.

Troisième District—

Quatrième District—NICHOLAS SINNOTT, CARL FICHER.

Cinquième District, FRANK MARQUEZE. JOHN H. CASTELLANOS.

Sixième District—

Septième District—JOSEPH BRUNEAU. M. A. CALONGNE.

Huitième District—AUG. STUART.

Neuvième District—

Dixième District—H. H. WARD, CHARLES H. REED et F. JORGER.

Onzième District—

Justices de Paix.

1. J. C. COLEMAN.
2. WM. H. HOLMES.
3. JOHN L. LARESCHE.
4. JOHN CAIN.
5. ——
6. JOHN P. HIGGINS.
7. R. H. HACKNEY.

Constables.

1. JAMES COLLENS.
2. ——
3. MICHEL J. PONS.
4. JOS. CONTRERAS.
5. ——
6. WM. FOLEY.
7. WILLIAM KINBERGER.

Plusieurs nominations se trouvent nécessairement omises à cause de l'absence des membres de la ville. 1 oct

Comité Central de l'Etat.—Chaque ward de la ville de la Nouvelle-Orléans a le droit d'être un membre du Comité Central de l'Etat. Ceux des wards qui n'ont pas encore élu leurs membres sont priés de le faire immédiatement et de les accréditer auprès du Comité Central de l'Etat.

R. H. MARR,
Président de la Convention.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta.—Coin des rues Carondelet et Commune.—Nlle-Orléans, 1er septembre 1874.—Conformément aux dispositions de la charte amendée et à une résolution du Conseil des Directeurs, à une assemblée spéciale tenue le 15 juin dernier, les souscripteurs au capital social de cette compagnie, sont par les présentes notifiés d'avoir à se présenter à ces bureaux dans le but d'effectuer les versements suivants :

Dix pour cent le 1er octobre 1874.
Dix pour cent le 1er novembre 1874.
Quinze pour cent le 1er décembre 1874.
Quinze pour cent le 31 décembre 1874.

Par ordre de la Direction.

L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.
1er sept—4m

L'Union Française.
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 2.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président,
L. BRETON.
11 juin—1an

A. Billet & Co.,

FONT savoir au public qu'ils ACHÈTENT DES MEUBLES neufs et de seconde main. Les personnes qui désirent vendre leurs meubles trouveront plus d'avantage à s'adresser à leur agent, M. Miramon, au No. 2 de la rue St-Louis, que de les vendre à l'encan. M. Miramon se charge également des déménagements ainsi que de la réparation et de l'emballage des meubles. Matelas à ressorts faits sur commande à bas prix. 18 avril—6m

Chaudières à Sucre du Tennessee
De la célèbre Usine de Stockton,

APPARTENANT A MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un stock assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

R. E. LAVILLEBEUVRE, [illegible]

F. SUARES........M. SUARES

La Flor de los Tabacos.
Dépôt de Cigares de

F. SUARES & Bro.

FABRICANTS DE CIGARES FINS, 89..........Rue Gravier..........89 Entre Magazine et Tchoupitoulas. Prompte exécution des commandes. 1er juillet—1an

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL.

No. 22 rue Baronne.

J. L. GUBERNATOR, Président.
M. BENNER, caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes. [illegible]

Tous les dépôts sont payables sur demande. 1er mars—1 an

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

[illegible] Bank, Banque des Travailleurs, V. Maignan président. [illegible] 138 Canal. [illegible] Trust Co. [illegible] Safe Deposit Co. 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE)

[illegible]

(SUR LA VIE.)

[illegible]

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

[illegible]

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. M. Marchesseau, 121 Royale.

MARCHANDISES SÈCHES.

Théo. Danziger & Sons, 200 Canal. J. Turpette, coin Canal et Baronne.

ÉTOFFES POUR DEUIL.

A. Labry, 51, Bourbon.

CHAPELLERIE.

[illegible] Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 93 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker [illegible] Canal. Wheeler & Wilson, [illegible] Canal.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, [illegible] Canal, [illegible] V. Levée. [illegible] Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

P. Mallard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montarelier, 18, Bourbon. Mme Raphe, (ancienne Maître,) 30, Bourbon. C. N. Boisseau, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Duhamel, 111, Canal.

PENSION.

E. Huletre, 11 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Normann & Reine, 121 à 125, Vieille-Levée. L. Médal, 93, Vieille Levée.

BOULANGERIE.

J. M. Lafferranderie, 370 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Ball, coin Carondelet et Canal. F. A. [illegible], coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 14, 16 et 18, Baronne. M. Elie, 151 et 153, Canal. V. Charpaux, 9, Royale.

PLOMBEURS.

C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charleville, 44, St. Charles. J. Hager, 101, Chartres.

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.

L. Lamothe, fabricant, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.

Miller Bros., coin Commune et St-Charles. St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôtel St-Ch. Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charles.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Ataban, 21 Conti.

ACCORD ET RÉPARATION DE PIANOS.

J. Pilsont, 16 Espagne, 3me District.

BUREAUX DU

Factors' and Traders' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1874.

(Extrait du huitième état annuel.)

Primes de l'année fiscale expirée le 30 avril 1874	$736 878 12
Pertes payées dans l'année	325,761 26
Réserve pour risques non expirés le 30 avril 1874	169,673 00
Intérêt et épargnes reçus	14,126 25
Montant net des bénéfices—prime de l'année fiscale	166,629 35
Bénéfices nets bruts après paiement de $119,000 d'intérêt	167,794 73

Dividendes comptant payés dans l'année

Intérêt	10 pour cent
Primes	30 pour cent.

Actif :

30 avril 1874	$1,548,726 25

Risques contre les dangers du feu, des fleuves et des mers—aux taux courant de prime.

Le 22 mai 1874, à une réunion spéciale des directeurs, il a été

Résolu de payer, sur demande, un SECOND INTÉRÊT SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, jusqu'au 30 avril 1874—ce qui fait dix pour cent par an sur le CAPITAL de la Compagnie 1,189,000, et un dividende comptant de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($624,155 52) net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, secrétaire.

Directeurs :

Moses Greenwood,	John I. Adams,
W. A. Johnson,	Isaac Scherck,
John I. Noble,	R. M. Walmsley,
John Chaffe,	Wm. Morrison,
Richard Milliken,	Joseph W. Carroll,
Sam'l. E. Moore,	A. Brittin,
J. I. Warren,	A. H. May,
R. T. Buckner,	S. H. Snowden,
Samuel Friedlander,	T. Lytt. Lyon,
H. Frellsen,	W. C. Raymond,
W. S. Pike,	James S. Prestidge,
A. A. Yates,	Samuel H. Boyd,
	Joseph McElroy.

1er oct—1an

The Freedmen's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNES.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NELLE-ORLÉANS,

No 182, Rue du Canal,

ENCOIGNURE DRYADES.

HEURES DE BANQUE :

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. D. STURDEVANT, Caissier. HENRY BAGAS, Assist.-Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. [illegible]

Compagnie d'Assurance TEUTONIA,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivière.

Actif.......................$791,464 66

A. EIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Henry Abraham,	A. Eimer Bader,
N. A. Baumgarden,	E. F. Del-Bondio
Ch. Engstfeld,	M. Frank,
H. R. Gogreve,	Hy. Haller,
Sigmund Katz,	J. H. Keller,
Louis Lombard,	Theo. Lilienthal,
C. H. Miller,	F. Rickert,
Frank Roder,	Louis Schneider,
W. R. Schmidt	B. Seig,
Isaac Scherck,	Louis Schwartz,
J. M. Schwartz,	J. H. Wilde,
M. Weissenbach,	J. Keller.

Louisiana Savings Bank
—AND—
Safe Deposit Company.

Au No. 51 de la rue du Camp.

CAPITAL.....................$500,000

R. C. PALMER, président,
JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS :—

ED. CONERY,	FRED. WING,
J. H. KELLER,	W. H. THOMAS,
DAVID WALLACE,	JAS. JACKSON,
R. C. PALMER.	

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au-delà et paie un intérêt de six pour cent.

JOHN S. WALTON, Caissier.

Consulat de France
AVIS MENSUEL—SEPTEMBRE 1874.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, on est prié d'en donner avis [illegible]

A
André Joseph

B
Bruladrie Paul
Bateson Louis
Benta Joseph
Bastien Fyman
Bossy Olsen

C
Carlos O

D
DeCourment, Mme Vve Dr Shepherd
Du Mesnil de Laland.
Dumestre René
Durand M.
Durac, Mme Vve née Sanchez

E
Ernoux Bastien

F
Florenville H

G
Gotta J A D
Gruel Théodore

J
Moise Jn. dit Jenty

L
Laffite, Dubos & Co
Laval Jean Baptiste
Lost Pierre Augustin

M
Marmu Calixte
Martin E
Masse Jean
Massue, Mme Vve Bernard et son fils.

P
Plagne Jean
Pellier, (Mme) née Cardinal

R
Rigal Joseph
Robin Léon
Richard François
Rondas Louis Antoine

L
Lombion (les époux)

T
Taylor (les époux)
Trapet Louis Antoine

V
Vidal Charles

W
Wagnant Célestin

Sont également invités à se présenter à ce Consulat, [illegible]

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, [illegible]

LOTERIES

PLAN D'ÉTÉ
Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE, A NUMERO SIMPLE.

Tirés Gros Lots de $10,000 [illegible]

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

(Constituée le 17 août 1868.)

CLASSE O.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 24 Oct. 1874.

PLAN.

10,000 Billets.........Billets seulement $10.

MOITIÉS, QUARTS ET HUITIÈMES EN PROPORTION.

1 lot de	$10,000 est	$10,000
1 lot de	2,500 est	2,500
1 lot de	1,000 est	1,000
10 lots de	100 sont	1,000
60 lots de	50 sont	3,000

LOTS D'APPROXIMATION

[illegible]

EXPLICATION DES LOTS D'APPROXIMATION

[illegible]

Billets entiers, $10; Demi-billets, $5; Quarts de Billets, $2 50; Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY Lock-box 692, P. O. Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou autres enregistrez vos lettres.

Cinquième et dernier
CONCERT TOMBOLA.
—AU PROFIT DE LA—
Bibliothèque Publique du KENTUCKY.

Tirage certain le 30 Novembre 1874.

$2,500,000 de lots.

100,000 billets! 20,000 lots!

C'est le dernier concert de la série; on en a déjà donné quatre et distribué près de [illegible] [illegible]

Billet entier, $50. Demi-billet, $25. [illegible] 11 billets coûtent pour $500.

Le jour du tirage est fixé et approche. C'est la dernière chance de [illegible]

THOS. E. BRAMLETTE, Agent et directeur.
7 oct—8t

Au Public.

GRAND CONCERT TOMBOLA DU TEXAS.

Ajournement au 28 Octobre 1874.

L'Hon. Jas. T. D. Wilson, maire de Houston, et le Conseil de Ville approuvent l'entreprise dans les termes suivants:

Houston, Texas, 22 avril 1874.

[illegible]

J. F. FOSTER, Directeur, à Houston, Texas.

PIERRE PAVIA
Fabricant de Chaussures à vis.
PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD.

Au No. de la rue Rampart entre les rues Pierre et Toulouse.

INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne peuvent pas être décousues; elle ont remporté le premier prix à la Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille en or en 1872 et la médaille en argent en 1873.

avril—1an

UNE BOITE
Donne une guérison parfaite
DE
LA FIEVRE EN FRISSON.

Un préservatif infaillible

DE LA

FIÈVRE EN FRISSON.

PAS DE QUININE! PAS DE MERCURE! PAS D'ARSENIC!

Les PILULES du Dr. BELLAMY

C'est un NOUVEAU TRAITEMENT DE LA FIÈVRE EN FRISSON. Le remède chasse la maladie du système.

1. Il ne faut pas prendre les autres médicaments au moment du Paroxisme, mais les Pilules "Bellamy" se prennent tout aussi bien pendant qu'après l'accès. Prises une fois par semaine pendant la saison des fièvres en frisson, elles PRÉVIENNENT UNE ATTAQUE—ce qui est absolument tout danger à une résidence dans les districts les plus infestés.

2. La pilule "Bellamy" est également un remède souverain dans tous les cas de FIÈVRE INTERMITTENTE, de FIÈVRE RÉMITTENTE et de FIÈVRE TYPHOIDE; dans tous les cas de MIGRAINE, D'INDIGESTION et de MALADIES DE FOIE.

3. Après que tous les remèdes auront été employés en vain, après que vous aurez perdu tout espoir, tentez un dernier effort; procurez-vous une boîte des Pilules Bellamy. Le propriétaire vous garantit une guérison parfaite.

Voici, à l'appui de cette assertion, la lettre suivante, dans laquelle il est question de la guérison extraordinaire du professeur Lawrence, principal des Institute d'Elocution de New York et de Philadelphie. Le professeur s'y exprime ainsi :

[illegible]

"P. LAWRENCE, AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE NEW-YORK 5 East 14th Street."

Enfin, le propriétaire déclare qu'il garantit de guérir tous les cas de fièvre en frisson. Il n'exige aucun paiement; le malade paiera ou ne paiera pas. On ne lui demande qu'un certificat de guérison.

Prix, Une Piastre la boîte.

On les trouve chez tous les Pharmaciens des Etats et des Territoires.

Le propriétaire les expédie par la poste en recevant le montant.

PHILIP LAWRENCE,
PROPRIÉTAIRE,
52 Dey Street, New-York.

16 juin—1an

J. B. CAMORS & CO.
MARCHANDS DE FARINE
Négociants Commissionnaires,
61............RUE TCHOUPITOULAS..............61
NOUVELLE-ORLÉANS.

VENTES JUDICIAIRES.

Thomas Miles vs. Christian Hoye.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 5,206—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, neuf de novembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bienville, de Chartres et de la Douane, mesurant trente pieds de face à la rue Royale, sur cent six pieds six pouces de profondeur, mesure française, [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Thomas Miles vs. Joseph A. Brown.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4,367.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le LUNDI, neuf de Novembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

SIX terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters (autrefois de la Nouvelle-Levée) Clay, de la Douane et Bienville, [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

[illegible]

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Joseph Cady et son épouse vs. Anna Sinnot.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,777—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-quatre (24) d'octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

DEUX terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, des Grands Hommes, Casacalvo et des Champs Elysées, désignés par les lettres A et B, d'après un plan fait par Arthur Seghers, arpenteur, [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Dame Marguerite Kessler veuve &c. vs. la Dame Julia Johnson veuve de John S. Maunsell.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 3,420—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix (10) octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN terrain situé dans le Troisième District de cette ville, [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Françoise Limonsy vs. John S. Tully.
William J. McLean vs. le même.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Nos 5,668 & 5,669—En vertu de deux writs de saisie et vente adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, [illegible]

DEUX terrains situés dans le Premier District de cette ville, [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Et cent soixante actions de cent piastres chacune de fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, [illegible]

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—[illegible]

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Vicente Prieto vs. A. J. Thomas.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 3,606—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, dix-neuf d'octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

LA goëlette Joséphine No 2, ses agrès, voiles, amarres, etc., telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le vieux Bassin, près du pont Claiborne.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Condition.—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de la somme de deux cents piastres ($200) daté du 7 mai 1874, payable à six mois de date, portant intérêt après échéance au taux de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement, et la balance du prix d'adjudication comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
sept 17—2f Shérif de la Paroisse d'Orléans.

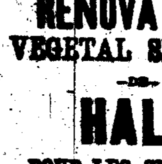

HALL'S VEGETABLE SICILIAN HAIR RENEWER

RENOVATEUR VEGETAL SICILIEN
—DE—
HALL,
POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les pellicules, et, grâce à ses propriétés toniques, grâce à ses cheveux et les empêchent de tomber.

Elle [illegible]

[illegible]

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM
POUR LES FAVORIS.

[illegible]

Fabriqué par R. P. HALL & Co., Nashua, N. H.

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

PAR VINCENT & CO.—E. Vincent, encanteur,—Au Nos. 62 et 64 de la rue de la Douane—SAMEDI, 10 oct. 1874, à 10 heures, il sera vendu

Un grand assortiment d'habillements d'automne et d'hiver,

[illegible]

Chapeaux feutre et laine, pour hommes et jeunes garçons,

Linge de messieurs,

Jackets Cardigans, etc., etc.

Le tout sera vendu sans réserve.

PAR M. W. NEWMAN.

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR M. W. NEWMAN—H. Stern, Encanteur—Il sera vendu, VENDREDI 9 octobre 1874, à 11 heures du matin, à la salle d'encan, No. [illegible] de la rue de la Douane, entre les rues Chartres et Vieille Levée.—

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, formant un bel assortiment, de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces articles conviennent au commerce de la ville et à celui de la campagne.

Conditions—à la vente. 7 oct.—

PAR O. VALETON

LUGGER GARIBALDI

A L'ENCAN SANS RÉSERVE.

PAR O. VALETON, encanteur.—SAMEDI, 10 octobre, à 3 heures de l'après-midi—il sera vendu en face de la rue des Ursulines—

Le Lugger Garibaldi avec voiles, etc., etc., etc.

PAR G. DE FERIET & Co.

Succession de Marie Henriette Ernestine Blache.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans. No 37,300.

PAR G. DE FERIET & CO.—John G. Monroe, encanteur.—Bureau, No 50 de la rue Royale.—SAMEDI, 10 octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 27 août 1874, la propriété ci-après décrite—pour le compte de la dite succession.

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Ursulines et Villeré, le Chemin du Bayou et la rue Robertson. Le dit terrain a 16 pieds 3 pouces de face à la rue des Ursulines, sur 82 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles; ensemble, la maison en bois, à étage, couverte en ardoise, bâtie sur le dit terrain, ayant, au rez-de-chaussée, deux salons et un corridor et, au-dessus, deux chambres, et un cabinet; une cuisine ayant quatre chambres, deux caves, petit hangar et lieux d'aisance.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant John L. Larreche, notaire public.

20 sept—[illegible]

Nec Plus Ultra
J. BALLESTER,

au coin des rues Bienville et Chartres, au premier. (LE MEILLEUR STOCK DE CIGARES,) à choisir au plus bas prix

Prompte exécution des ordres. [illegible]

MORRISON & WOODWARD
Fabricants, Agents et Négociants-Commissionnaires.

SEULS agents pour la vente des célèbres médicaments de Maguire pour les familles; de l'Ameroondurango pour le foie; [illegible] du Silver Uterine Supporter, du Dr. L. A. Babcock.—Bureau et dépôt, No. 3 de la rue des Magasins, coin Canal. 16 avril—1an

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.

No. 62, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto, Sherry, huiles d'olives.

Avances libérales, sur consignations, à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux. [illegible]

AU PROGRÈS
ERNEST CABAUD,

Fabricant de Chaussures à Vis,

RUE DAUPHINE No. 66,
entre Bienville et Conti.

Succursale rue Royale, No 62, près Conti.

SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.

C'EST donc par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à bon prix très modérés. 7 avril—1an

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

AUGUSTE COUTURIE,
9 - - - - Rue St.-Louis - - - - 9

Seul Agent pour la vente du

Champagne Chs. Heidsieck & Co,
Cognac d'Eug Grégoire & Co,
Genièvre de Hoytema & Co. Double Ancre,

— Offre à vendre —

Cognac J. & F. Martell, de 1870, 1865, 1858, 1856, 1848 et S. O. P.

Vins Rouges de Lafon, St-Vivier et St-Sauveur. 11 fév—6m

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)

A vendre chez :

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.

CAZAUX & VERGNOLE, No 19 rue de la Vieille-Levée, et

VINCENT BATTOLARA, No 13 rue Dumaine.

22 oct—1an

LÉON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest.
Aux Magasins Blancs,
Coin Vieille-Levée et Bienville.
27 juil 73—1 an Nlle-Orléans.

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.

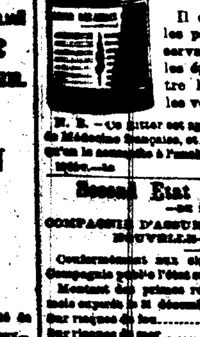

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays. [illegible]

Second Etat de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Conformément aux clauses de la Charte la Compagnie publie l'état suivant :

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir :

[illegible]

Juste extrait des comptes des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par-devant moi, ce [illegible] 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs [illegible] pour servir en 1874 :

A. Baldwin,	S. Henderson,	C. P. Mouton
A. Tertrou,	O. Bercier,	C. J. Leeds,
A. M. Perrin,	F. Laborde,	T. L. Airey,
E. Nalt,	J. Bruleux,	M. Kohler,
A. Hincks,	R. E. Bayons,	O. Hopkins,
E. Kohn,	W. B. Conger,	A. Pelacio,
E. Roth	E. De Gas,	R. Ganucheau,
J. B. Camors,	W. A. Sim,	E. Bore.
A. Ford,		

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

MARCHANDISES ENDOMMAGÉES.

Notions, Marchandises de fantaisie, Bas, &c formant une partie du stock de MM. H. Cloutermann & Bayle, endommagées dans le dernier incendie de la rue de Chartres.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alex. Levy, encanteur—Au local de ventes No. 18 rue de Chartres.—Le VENDREDI 9 du courant, à 10 heures A. M. il sera vendu une partie du stock de MM. H. Cloutermann & Bayle, endommagée dans le dernier incendie de la rue de Chartres, consistant en

Notions, Marchandises de fantaisie, Bas, Mouchoirs, Peignes, Coiffures, Rubans, Boutons, Brosses, Filets de cheveux, Eventails, etc., endommagés par l'eau.

Conditions—Positivement comptant. 5oct—2f

INCENDIE.—INCENDIE.—INCENDIE.

Grande vente de tout le stock de Mr. M. Bochet, No 68 rue de Chartres, récemment endommagé par l'eau, dans le dernier incendie de la rue de Chartres.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO., Bureau No 18 rue de Chartres.—Alex. Levy, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 10 du courant, à 10 heures A. M. au magasin No 68 rue de Chartres, au premier, tout le stock de M. Bochet, consistant en un bel et grand assortiment de marchandises pour modistes, de rubans, etc., tels qu'on n'en a jamais offert de pareil à l'encan en cette ville; consistant en :

Velours soie, noirs et couleur

Rubans, de toutes couleurs et largeurs, et de qualités diverses,

Rubans soie, noirs et en couleur,

Telle soie, Bonnets,

Fleurs artificielles, Couronnes, Bouquets, Satins, Plumes,

Voiles, Chapeaux de dames, Formes de Chapeaux de dames,

Ornements divers, etc.

Et autres articles TROP NOMBREUX pour être détaillés.

L'attention des acheteurs est appelée à cette vente, attendu que tous ces articles sont d'importation récente et proviennent des principales manufactures de Lyon, Paris et St. Etienne, et ne sont que légèrement endommagés par l'eau.

—Aussi—

Les installations du magasin, les étagères, vitrines de montres, qui seront vendues en bloc ou en partie.

Conditions—Positivement au comptant.

8oct—2f

PAR D. E. MORPHY.

Bon terrain triangulaire.

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, MARDI, 13 octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

Un beau terrain triangulaire ayant 16 pieds de face vers la rue St. Louis, 66 pieds de face à la rue Peters, [illegible] V eille-Levée et [illegible] au passage public.

Conditions—Comptant. [illegible] oct—

ASSURANCE SUR LA VIE
New York Life Insurance Company
(ÉTABLI EN 1845.)

Actif.......................$22,000,000

Revenu annuel au-delà de......$8,000,000

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédant des bénéfices, après prélèvement du coût actuel de l'assurance est distribué aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Des polices sont émises pour la protection aux clubs des

FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; on émet aussi des POLICES-TONTINE qui combinent la sécurité de l'Assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sure et garantie, en véritable état sûr, dans cette ancienne et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés :

COPES & OGDEN,
Agents-Généraux,

64............RUE CARONDELET............64

Cette Compagnie a payé l'année dernière près de 1,600,000 par suite de décès, et a distribué aux détenteurs de polices des dividendes pour comptant, et s'élevant à $1,949,000.

DIRECTION LOCALE:

Chas. Briggs,	S. H. Kennedy,
E. F. Mioton,	Saml. Gaudi,
Thos. A. Adams,	Wm. Wood,
Chas. Cavaroc,	S. C. Nolans,
L. B. Cain,	Paul Fourchy,
Geo. Pandely,	Fr. Camerden,
T. J. Semmes,	J. H. Levingston,
J. S. Walton,	Wm. S. Pike,
E. Poole,	Wm. B. Schmidt,
S. Forcheimer,	A. Guiquell,
P. J. Sampson,	J. A. Duffin.

MÉDECINS-EXAMINATEURS.

D. C. Holliday, M. D. John W. Caldwell, M. D. Chs. Turpin, M. D.

1oct—

SINCE 1858
DOOLEY'S
YEAST POWDER
STANDARD BAKING POWDER
THE BEST AND CHEAPEST
PREPARATION EVER
OFFERED FOR MAKING
BREAD

La Poudre Levain de Dooley
Est parfaitement Pure et Saine.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes qui ont le Poids Plein.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Jolis Biscuits et Pain.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Délicieux Muffins, Pains de Maïs, &c.

La Poudre Levain de Dooley
Fait toute espèce de Dumplings, Pâtés et Gâteaux jolis, légers et sains.

La Poudre Levain de Dooley
Est la Meilleure parce qu'elle est parfaitement pure.

La Poudre Levain de Dooley
Est la plus Economique parce qu'elle a le poids plein.

La Poudre Levain de Dooley
Est garantie et satisfera l'acheteur.

Demandez

La Poudre Levain de Dooley
et n'en prenez pas d'autre.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes en ferblanc, de différentes grandeurs, à l'usage des familles, des pensions, des hôtels, des restaurants, des bateaux, des navires au long cours.

Le Marché est inondé de Poudre Levain de Qualité inférieure et dont le poids est faible ou inexact. LA POUDRE LEVAIN DE DOOLEY est garantie et dans le rapport de la force et celui du poids.

A vendre, en gros et en détail, dans tous les Etats-Unis, par les groupes et les marchands de provisions [illegible]

DOOLEY & BROTHER
MANUFACTURERS
69 NEW ST. NEW YORK.

Premier état annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, LNE

Au No. 136 de la rue du Canal.

Le 31 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant :

[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
RUDOLPH WEST, Secrétaire P. F.

[illegible]

Pardevant G. BUSTIS, notaire public.
Au No. 25 de la rue Carondelet.

[illegible]